



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUILLET 2023

LE VINGT-SEPT JUILLET DEUX MILLE VINGT-TROIS, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni dans la salle polyvalente des Chaudannes de Saint-Jean-de-Maurienne, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MARGUERON.

Membres présents : Philippe ROLLET, Françoise COSTA, Félicia AZZARITI, Nathalie VARNIER, Daniel DA COSTA, Marie-Paule GRANGE, Josiane VIGIER, Dominique JACON, Nadine CECILLE, Christian FRAISSARD, Eric FAUJOUR, Michel BONARD, Marie DAUCHY, François ROVASIO, José VARESANO, Danielle BOCHET, Pascal JAMEN, Sophie VERNEY, Marielle EDMOND, Bernard COVAREL, Pascal DOMPNIER, Colette CHARVIN, Eric VAILLAUT, Jean DIDIER, Fabrice BAUDRAY, Christiane HUSTACHE, Florian PERNET.

Membres excusés : Alain MOREAU (procuration Josiane VIGIER), Chiraze MZATI, Clarisse SPAGNOL (Procuration Michel BONARD), Mario MANGANO (procuration Daniel DA COSTA), Martine MASSON (procuration José VARESANO), Franck LEFEVRE, Alain NORAZ (procuration Danielle BOCHET), Hélène BOIS (procuration Pascal JAMEN), Sophie MONNOIS, Daniel CROSAZ (procuration Sophie VERNEY).

Membres absents : Jean-Marc DUFRENEY, Yves DURBET, Patrice FONTAINE.

Conseiller municipal présent : Philippe CHAIX.

Secrétaire de séance : José VARESANO

Conseillers en exercice : 41

Présents : 28

Date de convocation : 21 juillet 2023

Votants : 35

20230727	Thème	Délibérations	Décisions : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,	Vote
102	ADMINISTRATION GENERALE - ASSEMBLEE	Convention de mission temporaire d'archivage avec le Centre de Gestion de la Savoie Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON	<ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE la mission d'archivage prévue dans la convention pour la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan ; - AUTORISE Monsieur le Président à signer avec le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de la Savoie ladite convention à compter du 1^{er} août 2023 ; - PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité. 	Unanimité Votants : 35 Pour : 35
103	ADMINISTRATION GENERALE - ASSEMBLEE	Modification des commissions Économie-TIC et Travaux suite aux démissions de conseillers municipaux dans les communes de Montricher-Albanne et Villarembert Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON	<ul style="list-style-type: none"> - DESIGNE Madame Sophie VERNEY comme membre de la Commission Économie-TIC de la 3CMA, en remplacement de Madame Marilou BREYTON, conseillère municipale démissionnaire de la Commune de Montricher-Albanne ; - DESIGNE Monsieur Patrice FONTAINE comme membre de la Commission Travaux de la 3CMA, en remplacement de Monsieur Bertrand FERNAND, conseiller municipal démissionnaire de la Commune de Villarembert. 	Unanimité Votants : 35 Pour : 35
104	RESSOURCES HUMAINES	Convention avec le Centre de Gestion 73 relative à l'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire (MPO) Rapporteur : Danielle BOCHET	<ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE la convention présentée en Conseil ; - AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion à la mission de Médiation Préalable Obligatoire avec le CDG 73. 	Majorité Votants : 35 Pour : 35
105	RESSOURCES HUMAINES	Contrat de projet animateur de Commerce, digitalisation du Commerce à l'échelle de la Maurienne Rapporteur : Danielle BOCHET	<ul style="list-style-type: none"> - ADOPTE les propositions présentées en Conseil, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs ; - DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité ; - CHARGE Monsieur le Président de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement. 	Unanimité Votants : 35 Pour : 35

106	COMMANDE PUBLIQUE	<p>Marchés publics de services – Prestations d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage préalable et de Services d'Assurances</p> <p>Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON</p>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>APPROUVE</i> le lancement d'une procédure adaptée ouverte en vue de la passation d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage préalable et d'une procédure d'appel d'offres ouvert en vue de la passation de marchés pour les prestations d'assurances ; – <i>APPROUVE</i> l'adhésion de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan au groupement de commandes cité ; – <i>ACCEPTE</i> que la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan assure la mission de coordonnateur de ce groupement ; – <i>AUTORISE</i> Monsieur le Président à signer la convention constitutive de ce groupement ; – <i>AUTORISE</i> Monsieur le Président à signer toutes les pièces des marchés et de leurs avenants éventuels à intervenir pour les prestations d'assurance. 	<p>Unanimité Votants : 35 Pour : 35</p>
107	JURIDIQUE	<p>Foncier - Echange sans soulte entre la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan et la Commune de Saint-Jean-de-Maurienne</p> <p>Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON</p>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>ACCEPTE</i> l'échange foncier sans soulte avec la ville de Saint-Jean-de-Maurienne ; – <i>DIT</i> que les frais de géomètre seront à la charge de la 3CMA ; – <i>DIT</i> que les frais de réitération par acte authentique en l'office notarial de Maître MARTINER BOT seront répartis équitablement entre la Commune de Saint-Jean-de-Maurienne et la 3CMA ; – <i>DONNE</i> à Monsieur le Président, ou à son suppléant de droit, pouvoir de signer toutes les pièces nécessaires à cette régularisation et de comparaître dans les actes à intervenir. 	<p>Unanimité Votants : 35 Pour : 35</p>
108	ÉCONOMIE	<p>Bâtiment TIC-Cré@pôle et Bâtiment Relais – Société d'Aménagement de la Savoie (SAS) – Compte Rendu Annuel aux Collectivités Locales (CRACL) – Année 2022</p> <p>Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON</p>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>APPROUVE</i> les Comptes Rendus Annuels aux Collectivités Locales (CRACL) de l'année 2022 pour le bâtiment TIC Cré@pôle et le bâtiment Relais. 	<p>Unanimité Votants : 35 Pour : 35</p>

109	AGRICULTURE	<p>Constitution d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Foncière Agricole de la Savoie</p> <p>Rapporteur : Eric VAILLAUT</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>APPROUVE</i> la prise de participation au capital de la SCIC et la souscription de 6 actions de 1000 € ; - <i>APPROUVE</i> les statuts et le pacte d'actionnaires ; - <i>ADOpte</i> le montant et la répartition du capital social de la société entre ses actionnaires tel que prévu aux statuts ; - <i>FIXE</i> la participation de l'« EPCI » au capital de la société à hauteur de « 6000 € », étant précisé que les crédits correspondants sont inscrits au Budget ; - <i>LIBERE</i> la totalité de la participation de l'« EPCI » dès la constitution de la société ; - <i>AUTORISE</i> Monsieur le Président à réaliser, au nom de l'« EPCI », l'ensemble des formalités requises par la création et la participation à cette SCIC FONCIERE AGRICOLE DE SAVOIE et à signer tout document relatif à cette création ; - <i>DESIGNE</i> <u>MONSIEUR ERIC VAILLAUT</u> comme représentant pour siéger à l'Assemblée Générale des actionnaires et le cas échéant au comité directeur. 	<p>Unanimité Votants : 35 Pour : 35</p>
110	AGRICULTURE	<p>Convention de prêt à usage – commodat – au profit de l'Entreprise GEECO représentée par Monsieur Pierre WACKERMANN</p> <p>Rapporteur : Eric VAILLAUT</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>APPROUVE</i> le contrat de prêt à usage, à titre gracieux, conclu à compter du 1er août 2023 jusqu'au 31 octobre 2026 au profit de l'entreprise GEECO ; - <i>AUTORISE</i> Monsieur le Président à signer le contrat de Prêt à usage et tout avenant pouvant intervenir. 	<p>Unanimité Votants : 35 Pour : 35</p>
111	AGRICULTURE	<p>Convention de prêt à usage – commodat – au profit de Monsieur Jean-Luc SIBUÉ</p> <p>Rapporteur : Eric VAILLAUT</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>APPROUVE</i> le contrat de prêt à usage, à titre gracieux, courant du 1^{er} août 2023 au 31 octobre 2024 au profit de Monsieur Jean-Luc SIBUE ; - <i>AUTORISE</i> Monsieur le Président à signer le contrat de Prêt à usage 	<p>Unanimité Votants : 35 Pour : 35</p>
112	AGRICULTURE	<p>Convention de prêt à usage – commodat – au profit de Madame Valentine SERAIN</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>APPROUVE</i> le contrat de prêt à usage, à titre gracieux, courant du 1^{er} août 2023 au 31 octobre 2025 profit de Madame Valentine SERAIN ; 	<p>Unanimité Votants : 35 Pour : 35</p>

		Rapporteur : VAILLAUT Eric	<ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat de Prêt à usage et tout avenant pouvant intervenir. 																			
113	URBANISME	<p>Modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Jean-de-Maurienne</p> <p>Rapporteur : Sophie VERNEY</p>	<ul style="list-style-type: none"> - SOUSCRIT aux objectifs à défendre dans le cadre de l'extension de carrière, des exceptions constructives aux bâtiments patrimoniaux et à la levée de l'emplacement réservé ; - APPROUVE l'engagement actif de la 3CMA dans la démarche ; - DEMANDE à Monsieur le Président d'engager la procédure adaptée pour la modification du Plan Local d'Urbanisme, afin de répondre aux trois objectifs relevés ; - AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document utile au déploiement de la procédure ; - DEMANDE à Monsieur le Président d'engager les négociations avec la société Gypse de Maurienne (SOGYMA) – Placoplâtre qui s'est engagée à prendre en charge financièrement les coûts induits par la modification du Plan Local d'Urbanisme et l'AUTORISER à signer tous documents en ce sens. 	<p>Unanimité Votants : 35 Pour : 35</p>																		
114	EAU	<p>Modification des durées d'amortissement</p> <p>Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON</p>	<ul style="list-style-type: none"> - ADOpte les durées d'amortissement présentées ci-dessous : <table border="1"> <thead> <tr> <th>Description de l'immobilisation</th> <th>Durée d'amortissement actuelle</th> <th>Proposition de nouvelle durée d'amortissement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Réseau d'eau potable/ canalisation de distribution</td> <td>30 ans</td> <td>60 ans</td> </tr> <tr> <td>Réseau d'eau potable / canalisation d'adduction</td> <td>40 ans</td> <td>60 ans</td> </tr> <tr> <td>Ouvrage de génie civil pour le stockage d'eau potable</td> <td>60 ans</td> <td>80 ans</td> </tr> <tr> <td>Ouvrage de génie civil de captage d'eau potable</td> <td>30 ans</td> <td>80 ans</td> </tr> <tr> <td>Installation de traitement d'eau potable</td> <td>15 ans</td> <td>15 ans</td> </tr> </tbody> </table>	Description de l'immobilisation	Durée d'amortissement actuelle	Proposition de nouvelle durée d'amortissement	Réseau d'eau potable/ canalisation de distribution	30 ans	60 ans	Réseau d'eau potable / canalisation d'adduction	40 ans	60 ans	Ouvrage de génie civil pour le stockage d'eau potable	60 ans	80 ans	Ouvrage de génie civil de captage d'eau potable	30 ans	80 ans	Installation de traitement d'eau potable	15 ans	15 ans	<p>Unanimité Votants : 35 Pour : 35</p>
Description de l'immobilisation	Durée d'amortissement actuelle	Proposition de nouvelle durée d'amortissement																				
Réseau d'eau potable/ canalisation de distribution	30 ans	60 ans																				
Réseau d'eau potable / canalisation d'adduction	40 ans	60 ans																				
Ouvrage de génie civil pour le stockage d'eau potable	60 ans	80 ans																				
Ouvrage de génie civil de captage d'eau potable	30 ans	80 ans																				
Installation de traitement d'eau potable	15 ans	15 ans																				

			Etude de recherche et développement et frais d'insertion	5 ans	5 ans
			Télégestion/appareil électromécanique	15 ans	15 ans
			Installation électrique, téléphonique	15 ans	15 ans
			Etude informatique	5 ans	5 ans
			Frais d'études non-suivi de travaux	5 ans	5 ans
			Frais de recherche et développement	5 ans	5 ans
			Logiciels	2 ans	2 ans
			Matériel et outillage d'incendie et de défense incendie	15 ans	15 ans
			Bâches de défense incendie avec dispositif d'aspiration hors gel	10 ans	10 ans
			Organes de régulations	8 ans	8 ans
			Aménagements de bâtiments de stockages d'eau, installation de ventilation, installation de chauffage	10 ans	10 ans
			Matériel et outillage technique	15 ans	15 ans
			Matériel de transport	10 ans	10 ans
			Matériel informatique	5 ans	5 ans
			Mobilier	10 ans	10 ans
			Bâtiments durables	50 ans	50 ans

			Bâtiments léger et abris	10 ans	10 ans
			Autres immobilisations corporelles	10 ans	10 ans
			Biens de faible valeur inférieure à 3000€		3 ans
			Biens de faible valeur inférieure à 1000€	1 an	1 an
			Subventions d'équipement versées pour le financement de réseau d'eau potable	30 ans	60 ans
			Subventions d'équipement versées pour l'installation d'unité de traitement	10 ans	10 ans
			Subventions d'équipement versées pour le financement d'ouvrages de génie civil pour captage d'eau potable	15 ans	15 ans
			Subventions d'équipement versées pour le financement d'ouvrage de génie civil pour le stockage d'eau potable.	60 ans	80 ans

À Saint-Jean-de-Maurienne, le 28 juillet 2023

Jean-Paul MARGUERON
Président de la 3CMA

